



NOUVEAUTÉS

L'année 2026 apporte plusieurs évolutions importantes en matière de santé et de protection sociale. Voici l'essentiel à retenir.



FAUTEUILS ROULANTS : UN RESTE À CHARGE SUPPRIMÉ

Depuis le 1^{er} décembre 2025, les fauteuils roulants inscrits à la Liste des Produits et Prestations (LPP) bénéficient d'une **prise en charge intégrale**, à la location ou à l'achat, par l'Assurance maladie.

La réforme du 100 % Santé s'applique à la location de courte durée, sans reste à charge, dans la limite des prix fixés par les pouvoirs publics.



PROTHÈSES CAPILLAIRES : UN REMBOURSEMENT RENFORCÉ

À compter du 1^{er} janvier 2026, la prise en charge des prothèses capillaires évolue.

Elles sont désormais **réparties en 4 classes**. Les prothèses de classe I seront intégralement remboursées par l'Assurance Maladie. **Les prothèses de classe II intègrent l'offre 100 % Santé**, avec une prise en charge intégrale des frais réels dans la limite des prix limites de vente.

Les prothèses de classes III et IV (à tarifs libres) peuvent être remboursées selon les garanties prévues dans votre contrat.



RÉVISION DU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) est revalorisé de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

Il s'élève désormais à 48 060 € par an, soit 4 005 € par mois.

Ce plafond sert de référence pour le calcul de nombreuses prestations : indemnités journalières, pensions d'invalidité, retraites, etc. versées par la Sécurité sociale.



MÉNOPAUSE : CRÉATION D'UNE CONSULTATION LONGUE DURÉE

Depuis le 1^{er} janvier 2026, **les femmes âgées de 45 à 65 ans** peuvent bénéficier d'une consultation longue dédiée à la ménopause.

Elle vise à :

- > identifier les facteurs de risque (cardiovasculaires, ostéoporose...),
- > atténuer les symptômes les plus impactants,
- > et proposer, si nécessaire, un traitement adapté.

CONSULTATIONS : DES TARIFS EN HAUSSE CHEZ PLUSIEURS SPÉCIALISTES

En 2026, plusieurs actes médicaux sont revalorisés :

- > **Pédiatrie** : hausse des consultations et examens obligatoires des enfants de moins de 2 ans (jusqu'à 60 € pour certains actes).
- > **Psychiatrie / pédopsychiatrie** : consultation coordonnée portée à 57 € et majoration renforcée pour les moins de 25 ans.
- > **Gériatrie** : consultation revalorisée à 42 €.
- > **Gynécologie médicale** : consultation coordonnée à 40 €.
- > **Dermatologie** : dépistage du mélanome porté à 60 €.
- > **Endocrinologie** : consultation complexe à 62 €.
- > **Neurologie** : consultation coordonnée à 57 €.
- > **Médecine physique et de réadaptation** : consultation à 40 €.
- > **Kinésithérapie** : revalorisation de nombreux actes, avec une hausse moyenne d'environ 8 % des honoraires.



UN NOUVEAU CONGÉ DE NAISSANCE, À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2026

Un **congé de naissance supplémentaire s'ajoute aux congés existants** (maternité, paternité, adoption).

D'une durée d'un ou deux mois (fractionnable), au choix du salarié, il ouvre droit :

- > à une indemnité forfaitaire variable selon la durée choisie (montant fixé par décret),
- > et à un trimestre de retraite, sous réserve de cessation d'activité pendant le congé.



« MON SOUTIEN PSY » : UN ACCÈS FACILITÉ

Le dispositif « Mon Soutien Psy » permet aux personnes dès 3 ans de bénéficier de jusqu'à **12 séances chez un psychologue conventionné**, sans prescription médicale. À compter du 1^{er} octobre 2026, la généralisation du tiers payant sur la part obligatoire limitera l'avance de frais pour les assurés.



VACCINATION

La vaccination contre la grippe **devient obligatoire pour les résidents en Ehpad**, afin de renforcer la protection des personnes les plus vulnérables.



> PLUS D'INFOS

www.collectteam.fr
rubrique « Actualité »

Nos coordonnées

02 42 07 04 44

gestion-fs@collectteam.fr

 collectteam

www.collectteam.fr

Collectteam, SA au capital de 7 005 000 euros, immatriculée au RCS d'Orléans, 422 092 817, 13 rue de Croquechâtaigne 45380 La Chapelle St Mesmin, contact@collectteam.fr, 02 36 56 00 00. Société de courtage d'assurance, régie par l'article L.521-2-II-1^o, b du Code des assurances, n° ORIAS : 07005898 (liste des partenaires assureurs sur notre site internet). Réclamations : reclamation@collectteam.fr. La médiation de l'assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09. Illustration : Adobe Stock

